



ARGENT & PLACEMENTS | DOSSIER

Se prêter de l'argent entre internautes

UN SITE PROPOSANT aux internautes de prêter à d'autres particuliers pour financer l'achat de biens de consommation : c'est sur ce concept du crédit à la consommation qu'a surfé Prêt d'union depuis 2011. Avec succès. Le site a accordé 130 millions d'euros de prêts en 2015 (en croissance de 62 % par rapport à en 2014). Ces chiffres en font l'un des poids lourds du jeune secteur de la finance participative en France, puisqu'il représente 44 % de la collecte réalisée en 2015 par la myriade d'acteurs.

Pourtant, cette entreprise, qui vient de changer de nom pour se baptiser Younited Credit, n'est ni conseiller en investissement participatif ni intermédiaire en financement participatif, les deux statuts propres aux plates-formes de crowdfunding françaises. Et pour cause : si le monopole bancaire français est de plus en plus

écorné, le prêt aux particuliers en fait encore partie. Pour opérer, Younited Credit a dû montrer patte blanche. Il lui a fallu deux ans avant d'obtenir son agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et ainsi devenir un établissement de crédit. Il ne propose d'ailleurs pas aux investisseurs de sélectionner les particuliers à qui prêter, contrairement aux acteurs du crowdfunding qui permettent justement d'orienter votre argent vers des projets bien définis. L'offre d'investissement est « packagée » et réservée à des investisseurs dits « qualifiés », c'est-à-dire ayant de bonnes connaissances financières. Sur les 3 000 investisseurs du site, 90 % sont des particuliers, mais plus de 60 % des montants investis sont le fait d'institutionnels ou de personnes morales.

Younited Credit offre une gamme de cinq Fonds communs de titrisation (FCT). Titrisation ? Le mot

rappelle la crise des subprimes. Cela indique en fait que les créances détenues (en l'occurrence des crédits à la consommation accordés à des particuliers) ont été agrégées et cédées au fonds, qui va toucher les remboursements, puis payer les investisseurs. Avantage : diversifier le risque puisque votre investissement est réparti entre 1 000 à 5 000 particuliers emprunteurs.

Créés en 2013 et en 2014, ces fonds affichent des taux de rendement théoriques compris entre 3,1 % et 6 %, en fonction du niveau de risque, qui dépend de la durée des crédits et de la solvabilité financière des emprunteurs. En réalité, leurs performances sont inférieures, la société ayant été contrainte d'accorder aux emprunteurs des taux plus faibles qu'attendu. Mais si l'on regarde le verre à moitié plein, ils affichent des performances positives : de 2,4 % à 4,6 % par an. ■

EM. S.